MAIRIE DE PARIS

m19 mairie dix-neuf

Mairie du 19e arrondissement
Direction Générale des Services

PROCES-VERBAL DÉFINITIF DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MARDI 23 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le MARDI 23 MAI 2023 à 19h00, le Conseil du 19e arrondissement, légalement convoqué, sur convocation adressée le mercredi 17 mai 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. François DAGNAUD, Maire d'arrondissement.

Étaient présent-e-s :
MM. AHOUDIAN, ARTIGUES, Mme AUSTIN, M. BÉCHIEAU, Mme BÉNIÉ, M. BORTOT, Mme BROSSEL, MM. CHICHE, DAGNAUD, Mmes DEMBAK, FERAY, FILOCHE, FUCHS, MM. GILLET, GOLCZYK, Mmes GUY, JEMNI, KERBOUA, MM. KRIEF (est sorti au point 18 du PV sommaire mais a donné pouvoir à M. CHICHE), LAMBEY, Mme LE GOUVELLO, MM. LERT, MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. NORDMAN, PILARTZ, SERFATI (est sorti au point 13 du PV sommaire sans donner de pouvoir), Mme TOUBIANA, M. WANG

Ont donné pouvoir pour les représenter :
M. BITTAN à Mme GUY, Mme BOSSAVIE à Mme FUCHS, M CHAOUAT à Mme MERZI, Mme GAUTREAU à Mme JEMNI, Mme Marie-Laurence FLOCH à Mme Léa FILOCHE, Mme GAUTREAU à Mme JEMNI, M. LERT à M. PILARTZ (jusqu'à son arrivée au point 3 du PV sommaire), M. NAWROCKI à Mme AUSTIN, Mme SOUMARE à M. MADEC, M. THÉBAULT à M. AHOUDIAN, Mme TIMSIT à M. MANTE, Mme TOLEDANO à Mme TOUBIANA

Absente excusée :
Mme KONÉ

Secrétaire de séance : Mme NAGET

M. BÉCHIEAU est arrivé au point 3 du PV sommaire, il n'a donc pas voté les point 1 et 2.
M. LERT est arrivé au point 3 du PV sommaire et avait donné pouvoir auparavant à M. PILARTZ pour voter en ses lieu et place.
M. NORDMAN est arrivé au point 3 du PV sommaire, il n'a donc pas voté les points 1 et 2

M. DAGNAUD est sorti aux points 8 et 9 du PV sommaire
M. SERFATI est sorti au point 13 du PV sommaire
M. KRIEF est sorti au point 18 du PV sommaire et a donné pouvoir à M. CHICHE pour voter en ses lieu et place.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la moitié au moins des membres du Conseil d'arrondissement étant présents.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte.

Sont votés ensuite les délibérations et vœux inscrits à l'ordre du jour :

1 D192023019 Désignation de la secrétaire de séance du Conseil d'arrondissement du mardi 23 mai 2023

M. DAGNAUD propose à Mme NAGET, benjamine des élu.e.s présent.e.s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme NAGET accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet la nomination de Mme NAGET en tant que secrétaire de séance au vote.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 11 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 11 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

2. D192023020 : Adoption du procès-verbal du 08 mars 2023

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 11 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 11 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

3. 2023 DU 33 PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet.
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC, PILARTZ, Mme TOUBIANA, MM. SERFATI, BORTOT, Mmes FILOCHE, BÉNIÉ, JEMNI

[Entrée de MM. Béchieau, Lert et Nordman]

M. DAGNAUD précise en préambule les conditions d'organisation de ce débat sur le PLU bioclimatique. Les présidents de groupe sont remerciés de les avoir acceptées. Un temps de parole de 10 minutes est accordé pour les groupes de plus de cinq élus, et 5 minutes pour les groupes de moins de cinq élus. Le rapporteur de la délibération et le maire interviendront en début, puis en fin de débat pour présenter ce projet de PLU et ensuite conclure les échanges. La formulation « arrêt du projet » mentionnée dans le titre de la délibération est liée à l'enquête publique, à l'issue de laquelle le projet de PLU pourra être adopté et entrer en vigueur. La parole est donnée à M. MADEC afin de présenter les grandes orientations de ce PLU.

M. MADEC déclare qu'au-delà des divergences politiques, le constat est unanime sur le dérèglement climatique en marche, voué à s'amplifier dans les années à venir. Il faut donc réagir en limitant l'impact des activités humaines, notamment au niveau des constructions, sur l'environnement, et en adaptant la ville aux températures qui, hélas, augmenteront. La dernière révision remonte à 2006, une époque où la prise de conscience sur le sujet ne faisait pas encore l'unanimité. Il s'agit de réviser le PLU pour l'actualiser en PLU bioclimatique, capable de répondre aux enjeux environnementaux.

Le texte présenté est le fruit de nombreux mois de négociations, concertation, études et recherches, afin d'apporter une réponse équilibrée aux deux objectifs (limiter l'activité humaine, adapter la ville au changement climatique). Le projet de PLU est fondé sur un changement de paradigme dans la manière de construire. En effet, la réhabilitation deviendra une norme, et la démolition sera une exception. Ce sont là des éléments essentiels pour la sobriété carbone et le recours aux matériaux biosourcés. Ces pratiques réduiront les nombreux déchets liés à la construction. Il s'agit de s'adapter au changement climatique, en limitant la pose de climatiseurs individuels, en favorisant l'ajout de balcons extérieurs et en obligeant de prévoir une isolation thermique et une protection solaire. En outre, le PLU prévoit une forte incitation aux raccordements aux réseaux de chaleur et de froid, et même une obligation dans certains périmètres. La construction neuve, comme les restructurations, devront intégrer les dispositifs destinés à optimiser ou récupérer l'énergie, afin de produire de l'énergie renouvelable. La pleine terra sera privilégiée, avec une meilleure protection des espaces verts actuels et de nouveaux projets (selon la superficie du terrain).

Un chapitre du PLU, sans doute moins rassembleur, projette une grande augmentation de logement social et davantage de mixité sociale. En effet, le projet souhaite 40% de logement public à Paris, à l'horizon 2035. Il prévoit notamment la création d'une zone hyper-déficitaire en logement social, et des objectifs renforcés dans certains arrondissements. Il est mentionné que 1 000 emplacements pour le logement seront réservés, dont 600 nouveaux. Il est souhaité une contribution morphologique à la production de logements, une surélévation conditionnée à la création de logements, une reconduction de la règle existante de protection de l'habitation, un bonus de surélévation pour le logement familial social partout dans Paris.

Il s'agit également d'accélérer la renaturation de Paris pour atteindre la norme de l'OMS de 10 m^2 / habitant, surtout dans les quartiers populaires du nord-est de Paris. La perspective établit la création de 66,8 hectares de jardins ouverts au public, et 90 hectares d'espaces verts protégés, portant la surface verte protégée à 330 hectares au total.

Il faut ajouter la nouvelle trame verte de 25 hectares entre le 18^{e} et le 19^{e} arrondissement, et l'ambition d'un grand parc dans le nord-est parisien, de la porte de la Chapelle jusqu'à la porte de la Villette. Il est également prescrit la plantation et production de nouveaux arbres, le principe de surcompensation dans les zones de déficit végétal, la protection de 100 000 arbres d'alignement, la sanctuarisation de 62 arbres remarquables et 1 300 nouvelles protections sur des parcelles privées.

Par ailleurs, le nouveau PLU vise à protéger la vitalité du commerce, favoriser l'économie de proximité, à lutter contre l'économie de déprédation par l'interdiction des *dark stores* et *dark kitchens*. Il s'agit de protéger les commerces culturels et de bouche, créer 50 sites de logistique urbaine, des locaux dédiés à l'ESS, avec des surfaces multipliées par trois.

Ensuite, les réhabilitations et constructions devront rendre les bâtiments 100% accessibles. Il faut noter l'interdiction de transformer des locaux commerciaux en meublés touristiques, et les 1 200 immeubles fléchés (en accord avec la Mairie d'arrondissement) pour devenir des logements sociaux et des équipements de proximité (dont la ceinture verte sportive autour du périphérique). Le PLU permet l'installation de 80 centres de santé, conventionnés secteur 1, ainsi que 46 nouveaux emplacements « clé à molette » réservés à l'artisanat. Il s'agit aussi d'accélérer la piétonnisation de Paris, avec la méthode de végétalisation, et le dispositif « rues aux écoles », ainsi que la transformation du périphérique en boulevard urbain avec une zone de non-construction. Le PLU esquisse le doublement des surfaces des locaux à vélos, le développement de bâtiments 100% accessibles pour les nouvelles constructions et réhabilitations, 51 sites dédiés à la logistique urbaine vertueuse, et la création de 22 espaces réservés pour des stationnements de ravitaillement ou recharge électrique.

Ce sont en résumé les grandes orientations du prochain PLU bioclimatique, qui est l'acte fondateur de la mandature et redessine les contours de Paris.

M. DAGNAUD remercie M. MADEC pour cet effort de synthèse, et ouvre le débat.

M. PILARTZ prend la parole au nom du groupe écologiste du 19e. Le rôle des architectes et des urbanistes, mais aussi des habitants et élus, est de construire des solutions pour une nouvelle urbanité avec un regard métropolitain. Cette mission demande une grande énergie, liberté et créativité, qui sont la base d'un PLU. Il s'agit de partir des lieux pour dessiner le futur. Il ne s'agit pas de bricoler une ville, mais de réunir les acteurs et discuter avec eux à tous les stades du projet. Il faut protéger les lieux magiques, en créer de nouveaux, porteurs de sens, répondant aux besoins en matière d'environnement, de logement, d'emploi et d'équipement. Il faut pouvoir refaçonner la Ville en la respectant et en l'améliorant, face au défi climatique. La révision d'un PLU représente une grande aventure, avec des surprises et parfois de déceptions. La cité se réinterroge pour favoriser une ville mixte dans une société complexe. Ce défi demande un esprit libre et ouvert, car il faut inventer, convaincre pour harmoniser le vivre ensemble. Dans cette démarche, les élus écologistes se sont voulu rassembleurs, afin de concilier la nécessité urbaine et l'urgence écologique.

La révision du PLU arrive aujourd'hui à un nouveau stade. Une fois publiés, les textes seront consultables pour avis par la Région, les Départements, la Métropole, les communes voisines, la SCNF, etc. Ensuite, une enquête publique sera menée auprès des Parisiens, à l'automne prochain. Après d'éventuels ajustements proposés par la commission d'enquête dans son rapport, le PLU sera reproposé aux conseils d'arrondissement et au Conseil de Paris pourra une approbation finale en 2024. Le PLU entrera alors en vigueur, après les formalités de publicité. Durant ce processus complexe, les élus écologistes ont remarqué un effort de concertation auprès des habitants et une volonté d'aboutir à un consensus avec les partenaires politiques de la majorité. Les consultations se sont déroulées pendant 2 ans, tant la tâche était importante.

Le PLU communique donc un diagnostic et le projet d'aménagement durable. Le règlement stipule les règles d'affectation des sols, pour encadrer les destinations des constructions, leur qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère. Il faut souligner que ce règlement est bien plus épais que le précédent.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont divisées en 7 thématiques, dont la santé publique et environnementale. Il faut noter 13 OAP sectorielles, dont celle de la porte de la Villette qui concerne le 19e.

Toutefois, il serait trop long de détailler toutes les avancées du PLU. Le temps de réflexion et de dialogue sur ce document, prévu à l'automne 2023, reste important. À ce stade, les écologistes retiennent la volonté forte et affichée de parvenir à un PLU bioclimatique, adapté aux défis de l'époque et de la ville. En effet, Paris demeure une ville minérale, parcourue par d'intenses activités, qui la rendent sensible aux effets d'îlots de chaleur et très vulnérable au changement climatique. Malgré l'effort de végétalisation, les sols de Paris sont encore minéraux, imperméabilisés à 80%. La pollution de l'air et les nuisances sonores sont des préoccupations, malgré les efforts et améliorations ces dernières années grâce à la politique de réduction de la voiture en ville. La circulation automobile a été divisée par deux en 20 ans, quand le développement des mobilités actives s'est étendu. Mais Paris reste la ville en Europe où le risque de mortalité en cas de canicule est le plus élevé. Pour lutter contre le dérèglement climatique, les objectifs fixés sont ambitieux en matière de réduction de gaz à effet de serre. Le Plan Climat, en cours de révision, mené par Dan LERT à l'échelle parisienne, applique une baisse de la consommation d'énergie de 50%, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le bâti représente 71% des émissions locales de gaz à effet de serre. Il s'agit là d'un levier d'action pour réduire les émissions parisiennes.

Sur le plan énergétique, seuls 21% de l'énergie consommée à Paris sont renouvelables ou récupérables. Ainsi, Paris s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de diminution de la place de la voiture et de promotion des mobilités actives et transports en commun.

Certains aspects du PLU semblent à retenir comme des avancées importantes. Ce PLU priorise notamment l'objectif de réduction de l'impact carbone de la ville et son adaptation aux effets du dérèglement climatique. Cet objectif est décliné partout, au niveau des espaces naturels, des constructions, de l'énergie, des rénovations thermiques et des mobilités. Paris est une ville ancienne, édifiée, disposant de peu d'espaces constructibles. Cependant, la capitale doit suivre l'évolution de la société, et prévenir les conséquences du réchauffement climatique. La ligne directrice est d'utiliser l'existant au lieu de construire.

Paris souhaite préserver sa biodiversité, qui constitue un patrimoine. Face à l'urgence climatique, la présence de la faune et de la flore doit être déployée dans les cours d'écoles, comme la végétalisation des espaces libres. Le nouveau PLU comporte une avancée majeure pour augmenter les emprises libres de construction, introduire davantage de pleine terre, et accroître la végétalisation de la ville, jusqu'à 60% pour les grandes parcelles. Malheureusement, cette végétalisation ne concerne pas les petites parcelles de moins de 150 mètres carrés. En outre, le règlement du PLU impose que les espaces libres soient de pleine terre et végétalisés. Le PLU précédent offrait des dérogations pour réaliser des espaces sur dalle. Le règlement énonce que les arbres existant sur un terrain doivent être maintenus, et remplacés par des arbres de développement et volume comparables en cas d'abattage (pour des raisons de sécurité ou sanitaires). Les exigences sont plus élevées quant au renforcement du végétal dans les quartiers déficitaires en espaces verts. La compensation obligatoire est désormais doublée. Dans cet esprit, les habitants sont invités à émettre des propositions localisées de renforcement du végétal. Au global, le PLU annonce l'objectif de 40% de terre perméable et 300 hectares d'espaces verts supplémentaires en 2040.

Concernant l'habitat, l'objectif vise 50% de logements sociaux à partir de 500 mètres carrés de construction dans les zones déficitaires, ainsi que l'obligation de créer 10% de logements dans les grosses restructurations de bureaux.

Le règlement impose que les performances énergétiques des constructions neuves à Paris soient supérieures aux prescriptions de la réglementation environnementale nationale de 2020. L'utilisation de matériaux ne dépassant pas un indicateur d'impact climatique est inscrite. La Ville veut aller plus loin que la règlementation thermique nationale, qui reste moins contraignante sur les constructions existantes. Le règlement incite également à l'utilisation de matériaux biosourcés et géo-sourcés, et insiste sur la nécessité de privilégier la conservation, transformation et mise en valeur de l'existant, à la démolition-reconstruction.

Pour lutter contre la densification, une hauteur maximale de 37 mètres est imposée pour les tours. La préservation des cœurs d'îlot est garantie.

Enfin, la santé environnementale prise en compte dans tous ses aspects urbains, ainsi que la volonté de penser l'avenir de Paris au sein de la métropole, constituent des axes forts de ce PLU bioclimatique. Le souhait est que ce document ne reste pas de belles intentions sur le papier, des mots en l'air. Paris pourra ainsi devenir une ville durable, vertueuse, résiliente, décarbonée, par la mise en œuvre des conditions pour la neutralité carbone en 2050. Cet horizon est rendu possible grâce à la sobriété carbone du bâti, le développement des énergies renouvelables, une démarche zéro déchets, l'augmentation des surfaces vertes, de respiration et de fraîcheur, etc.

M. DAGNAUD annonce la fin de temps de parole de M. PILARTZ.

M. PILARTZ conclut et signale une avancée notable du PLU, que sont les 9 hectares obtenus porte de la Villette, afin de réaliser un grand parc.

Mme TOUBIANA s'exprime au nom des élus du groupe Changer Paris, et cite deux nouveaux outils du PLU, dangereux pour le droit à la propriété : le pastillage ou confisquer 1 000 immeubles privés pour du logement social ; la servitude de mixité fonctionnelle ou imposer 10% de logements sociaux pour chaque réhabilitation. La Maire de Paris a fait fuir les familles de la ville, qui a perdu 123 000 habitants en 10 ans, soit une baisse de 5% de la population depuis 2012. C'est le bilan de la politique urbaine de Mme Anne HIDALGO. Constatant que leur cadre de vie continue de se dégrader, les Parisiens ont choisi. Paris a connu une forte bétonnisation et densification du bâti, aux dépens de la création de véritables espaces verts. Ces projets ont pour résultat d'engendrer une ville encore plus bétonnée et surélevée, mais désertée, de moins en moins mixte, avec une baisse d'activité. La Maire de Paris a suivi une course au logement social plutôt qu'une politique sociale du logement. Parmi les Parisiens qui fuient Paris, il faut compter en majorité les familles, les classes moyennes et populaires, qui y travaillent. L'attente pour un logement social n'a jamais été aussi longue. Il devient impossible de devenir propriétaire pour les habitants de Paris. En effet, sous la mandature d'Anne HIDALGO, les prix de l'immobilier ont connu la plus grande augmentation, + 3 000 €/m^2 en 8 ans, soit 30%. Il faut savoir que deux tiers des logements sociaux produits ne relèvent pas d'une réelle création de logement. Il s'agit en réalité de la transformation de logements libres en logements sociaux. La Ville préempte à prix d'or ces logements et raréfie l'offre privée.

Par conséquent, le groupe Changer Paris votera contre ce PLU, et souhaite préciser ses sept priorités et sa proposition de PLU : lutter contre la densification et la bétonisation, mieux loger ceux qui font vivre Paris, redonner une qualité de vie aux Parisiens, créer de nouveaux espaces verts protégés et régénérer les existants, préserver la diversité des activités économiques, améliorer l'efficacité énergétique et anticiper le changement climatique, sublimer l'esthétique parisienne. Ce sont les priorités que le groupe Changer Paris espère réaliser en 2026.

L'élue présente le premier vœu attenant au PLU, déposé par le groupe Changer Paris. Lors du dernier Conseil d'arrondissement, le groupe a soulevé le problème du permis de construire délivré par la Mairie de Paris au 38 rue des Solitaires. Le problème de la surface et de la hauteur a été souligné, dans un site classé. Au Conseil de Paris, un vœu de l'exécutif a été voté, demandant une réduction de la surface. Le groupe Changer Paris a insisté sur la réduction de la hauteur à 7 mètres, correspondant aux volumes des autres maisons de la cité du Palais-Royal. En effet, dans la révision du nouveau PLU, le jardin a été classé en espace libre et protégé, à végétaliser. Le vœu demande donc la réduction de la hauteur de 7 mètres et l'inscription au PLU.

M. DAGNAUD indique que la présidente du groupe Changer Paris n'a pas épuisé le temps de parole imparti. Mme TOUBIANA peut détailler plus concrètement les sept priorités du PLU voulu par l'opposition. Il est dommage que les titres énoncés restent sans contenu, quand le menu semble intéressant sur le papier. La parole est donnée à M. SERFATI.

M. SERFATI confirme la justesse des propos de Mme TOUBIANA. Le PLU est un acte essentiel et fondateur, comme l'ont rappelé les interventions précédentes. Cependant, il semble inutile d'entrer dans les moindres détails, au risque de perdre l'auditoire. Au seuil de ce Conseil d'arrondissement, le groupe Changer Paris a discuté et estime que certaines vérités doivent perdurer. En effet, le groupe est porteur d'une vérité subjective, mais assumée. L'opposition du groupe Changer Paris ne surprendra personne. Cette vive opposition se veut constructive. Certains sujets ne peuvent réunir, à l'instar de la sécurité et du logement social. Mme TOUBIANA l'a répété, le groupe Changer Paris n'a pas la même conception du logement social que la majorité municipale. Cette discordance ne signifie pas que le groupe est contre le logement social, à l'exemple des efforts menés par les maires de droite de Paris (dans les 7^e, 15^e et 17^e arrondissements). L'opposition considère que la mixité sociale passe par un véritable mélange des populations. Or, certains quartiers du 19^e ne sont plus dans la mixité sociale, car ils sont composés en majorité de logements sociaux, donc d'habitants répondant aux critères sociaux. Cette uniformité détruit justement la mixité sociale. Il s'agit d'un fait sociologique, certaines populations ne sont plus présentes dans ces quartiers. Le groupe Changer Paris considère que le

logement social est utile, mais administré de manière excessive dans le 19e arrondissement. Outre l'intérêt porté au logement social, le groupe Changer Paris se préoccupe des personnes ne répondant pas aux critères d'accès au logement social, comme la classe moyenne. Il faut une part réservée à ces populations.

M. BORTOT intervient au nom des élus du groupe communiste. Les interventions de Mme TOUBIANA et M. SERFATI ont bien expliqué le projet de la droite, qui est de préserver l'entre-soi des beaux quartiers et chasser les habitants de logements sociaux. Pour rappel, 80% des ménages sont éligibles au logement social. Par déduction, le groupe Changer Paris demande une action en faveur de 20% de la population parisienne la plus riche. Cette vision du logement social est surprenante. Le groupe communiste votera ce PLU qui propose de massifier l'offre de logement, notamment le logement social, afin de répondre aux demandes de 80% des ménages parisiens.

Selon les élus communistes de Paris, ce PLU répond à 4 objectifs prioritaires : mettre fin à la logique du marché, massifier le logement, développer des services et équipements publics, végétaliser la ville pour s'adapter aux enjeux du dérèglement climatique.

Face à certaines logiques qui tendent à transformer Paris en ville musée, prise par l'ubérisation et les boutiques de luxe, les élus communistes opposent le droit à la ville pour tous et toutes. Le PLU permet le reflux de AirBnB, qui sera davantage encadré, ainsi que l'interdiction des *dark store* et *dark kitchen,* nuisibles aux commerces de quartier. En effet, les commerces et activités culturelles seront protégées, en empêchant la transition des locaux commerciaux en meublés touristiques. Ces propositions sont des avancées concrètes pour les Parisiennes et Parisiennes. Il s'agit de mettre un coup d'arrêt à l'extension sans fin du marché immobilier. Ainsi, le PLU prévoit 1 000 emplacements destinés à muter en logement social. L'objectif est clairement annoncé d'atteindre 40% de logements sociaux en 2035 à Paris. Cette politique permettra de remplir les besoins de 80% des ménages éligibles. Les élus communistes défendent cette politique de rééquilibrage territorial, menée depuis 2014 à Paris. Qu'ils se situent dans le 16e, le 7e ou le 6e arrondissement, il existe bien des ghettos de riches dans la capitale. Il faut mettre un terme à ces réserves dorées où personne ne peut se loger.

Au niveau du service public, le nouveau PLU identifie 80 adresses pour créer de futurs centres de santé de proximité, conventionnés en secteur 1. Il s'agit également d'une grande avancée pour les Parisiennes et Parisiens. Les hôpitaux seront protégés, notamment Bichat et l'Hôtel-Dieu, par le classement en « zone urbaine de grands services urbains », empêchant leur transformation en infrastructure touristique, commerciale, ou en ruche de start-up médicale. Ainsi, les hôpitaux sont conservés comme des services, nécessaires à la population. Des parcelles seront réservées pour des artisans et de la logistique urbaine. Paris doit rester une ville productive, qui crée du travail et de la richesse concrète.

Par ailleurs, 183 sites seront ciblés pour développer des équipements publics, 100 pour des équipements culturels, 80 pour des équipements sportifs, 3 pour des équipements pour la jeunesse. Il faut mentionner la ceinture sportive autour du périphérique, et la transformation de l'ancien lycée rue du Docteur-Potin.

Ce PLU est la mise en œuvre de la Ville du quart d'heure dans l'espace parisien.

Enfin, les questions végétale, environnementale et du réchauffement climatique sont prises en compte. Le PLU agit pour augmenter le nombre d'espaces verts ouverts au public, afin de parvenir à la recommandation sanitaire de 10m^2 d'espace vert/habitant. D'ici à 2040, Paris ouvrira 300 hectares d'espaces verts supplémentaires, dont le grand parc porte de la Villette. Le groupe communiste a émis le plus de propositions concrètes, en ciblant 40 adresses pour créer au plus vite ces espaces verts partout dans la ville. Il est essentiel pour les élus communistes de permettre

aux Parisiennes et Parisiens de se loger, de travailler et de vivre dans un cadre apaisé, protégé des effets du réchauffement climatique, où la végétation prendra toute la place.

Ce PLU est une révolution urbaine pour Paris, qui pourra se convertir en une métropole plus juste, solidaire et durable.

Mme FILOCHE prend la parole pour le groupe Génération.s. La démarche d'un PLU est toujours complexe, ne serait-ce que dans la gestion d'une majorité municipale ou dans le rapport aux habitant.e.s qui veulent participer aux discussions. Le poids de la concertation choisie n'est pas négligeable dans ce processus long et parfois fastidieux. L'exercice permet de parvenir à un résultat intéressant sur le plan de la méthode et de la perspective. Il est important de s'appuyer sur une démarche collégiale, entre élus, habitants, afin d'essayer de construire et projeter la ville de demain sur la base de l'existant. La Ville de Paris a ses contraintes, qui sont entre autres sa densité unique, une base légale, la diversité d'acteurs et d'intervenants dans l'espace parisien, et l'exigence de mixité sociale. En effet, Paris est une métropole particulière, car peu de capitales peuvent se targuer d'avoir presque atteint 25% de logements sociaux, tout en étant la ville la plus touristique du monde. Ces contraintes sont aussi des forces. Ainsi, le PLU bioclimatique, décidé en début de mandature, aboutit après une période de travail, de maturation.

Dans le document, il est relevé 5 axes décisifs :

- La mise en avant d'un Paris inclusif et solidaire, une force sur laquelle s'appuyer. Il faut favoriser la diversité, accueillir dignement et poursuivre les efforts sur le logement, notamment le logement social. La Ville doit assurer des services publics de qualité et permettre l'accès à la culture, au sport pour tous et toutes.
- La question du patrimoine et de la préservation des paysages.
- L'objectif d'une Ville durable, vertueuse, résiliente et décarbonée. La sobriété dans la construction et la réhabilitation, dans la gestion des déchets sont des objectifs importants, qui trouvent leur place dans ce PLU.
- L'affirmation d'une ville qui reste attractive, pour différents types de touristes, non une destination pour des voyageurs fortunés étrangers. Les touristes plus modestes doivent pouvoir découvrir et visiter Paris, grâce à l'innovation durable, à la diversité commerciale et artisanale, et des transports faciles et des tarifs abordables.
- La question du périphérique, de la métropole. La collaboration en matière de solidarité, de santé, d'environnement avec les communes et départements limitrophes de la petite ceinture doit se poursuivre.

Ce PLU est à l'image de la politique municipale et la volonté de créer une ville pour tous et toutes, à la hauteur des prochains enjeux écologiques, économiques et démocratiques.

Mme BÉNIÉ formule des éléments de réflexion, au nom du groupe Ensemble pour Paris, sur le PLU bioclimatique. Concernant la forme et la méthode, le délai de transmission tardif du document est fortement regretté, laissant aux élus et aux maires d'arrondissement 2 semaines pour l'étudier avant le passage en Conseil. L'association des groupes à la conception du PLU, comme la communication du suivi des évolutions par l'exécutif auraient pu pallier ce problème. L'absence de co-construction est relevée, car ce débat devait être démocratique, ouvert, dans l'intérêt de tous les Parisiennes et Parisiens. Ce moment était l'occasion pour l'exécutif parisien de réinventer sa méthode de travail, d'aller chercher les bonnes initiatives partout. À rebours de la nécessaire adaptation de la Ville aux conséquences du réchauffement climatique (*cf.* le rapport « Paris à 50°C »), l'exécutif a cédé à la course à un urbanisme de grande hauteur, et pris un retard considérable sur la rénovation thermique des bâtiments. Paris est aujourd'hui l'une des villes les plus denses du monde, et pour répondre à l'ardente obligation de sa transformation, il aurait fallu bâtir un PLU de rupture, en concertation avec tous les acteurs. Les consultations, effectuées sur un faible échantillonnage et une faible participation, posent ainsi des questions de représentation. Quelques avancées positives sont notées, comme le développement du logement social à

destination des classes moyennes, cependant ce PLU prend un engagement trop faible sur les hauteurs à Paris. Il faut limiter les hauteurs, ajouter un vrai dispositif contraignant pour en finir avec les tours à Paris, limiter les constructions au gabarit haussmannien, soit 37 mètres maximum. Ce PLU ne permet pas d'assurer une cohérence des futurs projets urbanistiques, avec la richesse architecturale, patrimoniale et culturelle de Paris, marque de sa singularité. Il ne permet pas de renouer avec la beauté de la capitale. Pour pallier certaines erreurs urbanistiques, il aurait fallu présenter un règlement plus coercitif à destination des promoteurs. Il ne garantit pas l'accélération de la rénovation du parc social. Le développement est majeur et la rénovation, urgente.

Mme JEMNI parachève les prises de parole, pour le groupe Paris le 19e en commun. Il faut d'abord souligner que le texte présenté par M. MADEC est équilibré, fruit d'une longue concertation avec des milliers de Parisiennes et Parisiens, les groupes politiques, les acteurs professionnels, ainsi que la mobilisation de l'expertise administrative de la Ville.

Le nouveau PLU concrétise dans le droit des innovations proposées par la Ville de Paris depuis 2014, avec les externalités positives des projets de construction, sur le modèle de « Réinventer Paris », des quais de Seine, des placettes, des rues essaimées d'espaces verts, la fin du béton, l'intégration des normes bioclimatiques. Il faut ajouter l'accélération de la politique de création de logements sociaux, par un rééquilibrage est-ouest (si nécessaire). Le nouveau PLU réaffirme et reconduit le rôle de Paris, de la métropole, fer de lance de l'impulsion mondiale vers un urbanisme protecteur, écologique et innovant. Il doit inspirer le droit et préfigurer de façon réglementaire le Plan Climat pour une capitale, une métropole vivable, solidaire. Le texte met l'accent sur un point crucial pour les élus du 19e et de la majorité : le rééquilibrage entre les arrondissements pour la mixité sociale. L'objectif de 40% de logements publics permettra de lutter contre les spéculations immobilières, et de garantir le droit au logement abordable pour les classes moyennes et populaires, avec notamment des emplacements réservés aux logements. Il faut compter 1 000 emplacements, dont 600 nouveaux, et la création d'une zone d'hyper-déficitaire en logement social. Le développement du bail réel solidaire permettra de rendre l'accession à la propriété possible pour des ménages, qui ne le pourraient pas aujourd'hui à Paris. Sans surprise, la lecture et l'écriture de la question du logement sont bien différentes de celles des élus de Changer Paris.

Il faut aussi souligner cet angle important du PLU, cité dans les interventions précédentes, qui est de créer 10m² d'espace vert par habitant, conformément aux préconisations de l'OMS. Au total, le PLU inscrit la création de 300 hectares supplémentaires, en particulier dans les quartiers populaires du nord-est parisien, ainsi que la protection de la petite ceinture en véritable promenade de biodiversité. Une trame verte de 25 hectares entre les 18e et 19e arrondissements, reliant des espaces verts morcelés, offrira un parcours bucolique aux habitants, couronné par un grand parc créé porte de la Villette. Il faut ajouter à ces bénéfices la sanctuarisation des espaces verts protégés, qui ne pourront plus être déplacés et modifiés, et le pastillage de sites d'agriculture urbaine.

Ce PLU répond donc à cinq objectifs, présentés par M. MADEC et valorisés par Mme FILOCHE dans son intervention. Avec ambition et une envergure salutaire, le PLU prend en compte les enjeux de justice sociale, de justice climatique et de l'inégalité territoriale. Il permettra de poser de nouvelles bases pour que Paris se développe en s'adaptant aux défis de l'époque et en respectant son patrimoine.

M. DAGNAUD rappelle que le PLU bioclimatique était un engagement de campagne en 2020 d'Anne HIDALGO et de ses colistiers. Ce projet est ainsi porté aujourd'hui par la majorité municipale. Bien au-delà de la majorité, tous les élus ont été appelés à participer à ce projet. Il faut saluer l'implication personnelle d'Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, et noter la contribution fructueuse des groupes de la majorité, qui s'accordent sur le document. Toutefois, ce projet pour la Ville de demain résulte d'un travail collaboratif, car les mairies d'arrondissement de la majorité et de l'opposition ont été invitées à faire remonter les propositions de protection, pastillage par

arrondissement. Il s'agit d'une œuvre collective, même si elle porte l'ambition et la force de la majorité municipale.

Ce projet de PLU bioclimatique répond aux enjeux du XXI^{ème} siècle, aux contraintes qui pèsent sur les agglomérations partout dans le monde. Il permet de faire face aux défis sociaux de l'époque, notamment la question du logement, développée dans les interventions des élus. Le logement à Paris, comme dans les autres métropoles mondiales, reste une difficulté pour une majorité des concitoyens. Le 19^{e} a été très mobilisé dans la phase de concertation, par les habitants et les élus.

Le PLU propose une adaptation aux défis écologiques et environnementaux. Le projet vise à être l'accélérateur et l'organisateur de la transition climatique. Les enjeux économiques sont également identifiés, avec des espaces de logistique urbaine ou le pastillage d'espaces dédiés à l'agriculture urbaine. Les enjeux culturels, dans leur diversité, sont appréhendés dans leur aspect patrimonial, avec notamment la protection de sites cruciaux pour la culture à Paris.

En résumé, il faut souligner la force et l'ambition portées par ce projet de PLU bioclimatique.

À l'issue du processus d'élaboration du PLU, il faut saluer la grande mobilisation du 19^{e} durant la phase de concertation. Cette participation citoyenne réjouit la Mairie et le Maire. En effet, lors des premières phases de concertation, le 19^{e} est l'arrondissement qui a enregistré la plus forte participation de Paris. La réunion publique d'octobre 2022, sur les orientations et le règlement du PLU, a battu le record d'affluence, le double de la moyenne des autres arrondissements parisiens. L'équipe municipale du 19^{e} a battu le record des sites proposés (plus de 200), dont la majorité ont été intégrés au PLU au titre des mesures de protection du patrimoine. Le 19^{e} a apporté le plus de demandes et toutes les raisons de se satisfaire. Les demandes locales portaient en grande partie sur les protections patrimoniales, avec la nécessité de valoriser l'architecture faubourienne qui nourrit l'identité du paysage urbain parisien, participe à sa spécificité et qualité. Il était important que ce bâti soit respecté et reconnu comme remarquable, car les habitants y sont très attachés. La protection et la création d'espaces verts sont essentielles pour affronter le réchauffement climatique.

Ce PLU bioclimatique sera un outil majeur pour réorienter les projets portés par les professionnels de la construction (promoteurs) dans le sens de l'intérêt général. En effet, si certains maîtres d'ouvrage cherchent depuis plusieurs années à bâtir de façon positive, en privilégiant des opérations de réhabilitation et reconstruction à la démolition, en veillant à construire des espaces verts, à utiliser des matériaux durables et respectueux de l'environnement, il est vrai que beaucoup ont longtemps cherché à répondre à des enjeux de maximisation des profits. Or, ce modèle économique entre désormais en contradiction avec un modèle urbain adapté aux enjeux écologiques et sociaux. Ce nouveau PLU inscrit donc des règles plus contraignantes et sera bénéfique à tous, notamment aux acteurs de la construction. Ceux-ci réalisent déjà des efforts importants, en déséquilibrant parfois leur modèle économique pour réaliser des opérations qualitatives et durables. Cette concurrence faussée n'existera plus, car les mêmes contraintes et exigences s'appliqueront aux maîtres d'œuvre. Il s'agit d'engager tous les acteurs professionnels dans une logique vertueuse. Il est nécessaire que tous ceux qui contribuent, dans le privé et le public, à l'élaboration de la Ville, soient soumis et porteurs des mêmes ambitions et impératifs en matière de durabilité, de création d'espaces verts, de mixité sociale et de mixité d'usage. Ce PLU bioclimatique tirera la ville vers le haut, en permettant à la puissance publique une approche pertinente de la façon de conduire les opérateurs privés vers l'intérêt général.

Ces prochaines années, la Ville devra se réinventer. Le modèle de destruction et reconstruction est devenu caduc, et augmente considérablement le bilan carbone. Ainsi, la Mairie du 19^{e} est très fière que la prochaine médiathèque James Baldwin préfigure le basculement vers un nouveau modèle, dans lequel la ville se renouvelle en partant du bâtiment existant. Ce modèle sera économe en ressources naturelles, en carbone, et positif pour l'aménagement de l'espace urbain.

À juste titre, la question de logement a longuement été évoquée, car c'est une priorité permanente pour une grande part des concitoyens. Le PLU bioclimatique offrira des outils supplémentaires pour promouvoir la mixité dans l'accès au logement sur le territoire. Ainsi, par un zonage plus affiné qu'auparavant, trois types de zones sont désormais identifiés pour le logement social : les zones à l'équilibre, les zones en déficit et celles en hyper-déficit. Les zones très déficitaires se devinent aisément sur la cartographie. Le vœu que propose le groupe Changer Paris dans le cadre de cette délibération renforcera l'inégalité et les déséquilibres territoriaux, alors que le nouveau PLU s'efforce de les résorber.

De nombreux projets de végétalisation sont inscrits dans le PLU. Certains sont déjà engagés et déployés de manière accélérée, notamment dans le 19e, et recueillent les retours ravis des habitants de Paris. Il faut évoquer la trame verte de 24 hectares, une surface considérable, qui traversera le 18e jusqu'à la future porte de la Villette, couronnée de 9 hectares d'espaces verts, en grande partie de pleine terre. Cette trame verte irriguera les quartiers et permettra au nord-est parisien, encore dense, de respirer.

Après l'étape du Conseil de Paris, le projet de PLU bioclimatique sera soumis à une enquête publique. De nouveaux temps d'échanges et de dialogue seront prévus avec les Parisiennes et les Parisiens, les habitants qui souhaitent s'impliquer. Cette étape importante se construit ensemble, et offre des raisons de se réjouir.

La majorité municipale invite donc à voter en faveur du PLU.

M. MADEC répond aux vœux déposés par le groupe Changer Paris.

Concernant le premier vœu, la rue des Solitaires et la cité du Palais-Royal, celui-ci avait déjà été déposé au précédent Conseil et n'avait pas été adopté. Le vœu amendé présenté au Conseil de Paris par Emmanuel GRÉGOIRE a été adopté. Il demandait de faire pression sur les pétitionnaires pour revoir le projet. Ces derniers ont été reçus par la Mairie du 19e. Cependant, leur permis de construire (accordé le 22 janvier 2023) est légal et ils ne souhaitent pas changer de position. Les riverains contestataires ont déposé cette semaine un recours au Tribunal administratif. La justice suit actuellement son cours. Il faut rappeler que les permis de construire ne sont pas délivrés par opportunité, mais selon les règles d'urbanisme. Malheureusement, ce permis de construire a été déposé en 2022, instruit en fonction du PLU actuel (non le futur PLU), il est donc conforme. Si ce permis était déposé aujourd'hui, il ne serait pas accordé. Les élus du Conseil sont invités à voter contre ce vœu.

Ensuite, concernant le vœu présenté par M. SERFATI, il relève de la caricature. Le groupe Changer Paris se déclare pour le logement social, mais la majorité municipale ne lui fera pas l'affront de citer les propos tenus par leurs amis politiques au Conseil de Paris. Il est heureux que des maires d'arrondissement de gauche aient décidé de créer du logement social. Comme l'a dit M. BORTOT, 80% des ménages à Paris sont éligibles au logement social. Il est vrai que le 19e est bien loti, toutefois des dispositifs se déploient actuellement pour l'accès au logement public pour les classes moyennes. Même dans le 19e, il faut compter au minimum 800 à 900 euros de loyer pour un studio. Personne ne peut se loger avec un petit salaire, même dans cet arrondissement. Il est aujourd'hui impossible d'acheter à Paris sans avoir reçu un héritage conséquent, même dans les arrondissements les plus populaires. C'est la raison de la fuite des familles de Paris, qui trouvent leurs espérances en banlieue, où l'immobilier augmente également. Concernant les réservations pour du logement privé, en bonne connaissance du milieu des promoteurs, ceux-ci n'ont pas besoin des élus ou de la Mairie pour trouver des parcelles. Leurs chercheurs sont là pour dénicher les bonnes occasions. Le Conseil est invité à voter contre ce vœu.

Avis favorable est donné à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 (PEC, PC, EELV, Génération.s) dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (LR) dont 1 pouvoir
- Nombre d'abstention : 1 (LREM)

Vœux rattachés :

4. V192023030 Vœu relatif aux enjeux environnementaux de la révision du Plan Local d'Urbanisme concernant le projet immobilier du 38 Rue des Solitaires - 18 Cité du Palais Royal de Belleville à Paris 19ème, présenté par Marie Toubiana et les élus du Groupe Changer Paris
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. MADEC

Le vœu est rejeté

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 5 (LR) dont 1 pouvoir
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 36 (PEC, PC, EELV, Génération.s) dont 9 pouvoirs
- Nombre d'abstention : 0

5. V192023029 Voeu rattaché à la délibération 2023 DU 33, relatif à des zones de déficits en logement privé Présenté par Marie Toubiana et les élus du groupe Changer Paris
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, SERFATI, MADEC

Le vœu est rejeté

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 5 (LR) dont 1 pouvoir
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 36 (PEC, PC, EELV, Génération.s) dont 9 pouvoirs
- Nombre d'abstention : 0

DÉLIBÉRATIONS

M. Roger MADEC, rapporteur :

6. 2023 DU 83 Cession à la sas Lotus du terrain 16 rue Armand Carrel (19e) et modification des garanties de prêts - Suites de l'appel à projets Habitat Participatif.
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MANTE, MADEC

M. MANTE intervient sur ce projet d'habitat participatif. Il s'agit d'un mode d'habitat collectif innovant qui replace l'habitant au cœur du projet, d'un moteur de lien et de mixité sociale. Il développe une nouvelle façon de vivre ensemble, d'habiter différemment et répond aux difficultés de logement rencontrées par les concitoyen.ne.s. Ces projets anti-spéculatifs proposent une offre de logement abordable pour des familles sous plafond PLS.

Le projet du groupe Lotus inclut ainsi des projets sociaux de solidarité nouvelle. La création de nouveaux modes d'habitat est complexe pour les porteurs de projet et la Ville, car elle comporte une grande part d'inconnu. Cependant, ces projets représentent une chance de remettre les habitants au cœur des constructions.

Les écologistes soutiennent depuis longtemps l'habitat participatif et se réjouissent de l'aboutissement du projet, après de nombreuses péripéties. Il permettra de créer davantage de lien dans le quartier Secrétan, grâce à un local ouvert aux associations de quartier, au rez-de-chaussée.

Le Conseil est donc invité à voter pour cette délibération.

M. MADEC ajoute qu'il s'agit d'un projet ancien. En effet, en 2014, la municipalité a souhaité lancer plusieurs appels à projets autour de l'habitat participatif. Un concours en 2016 a désigné un premier lauréat qui s'est ensuite désisté ; Lotus a été titré en 2017. Le projet a connu des rebondissements, car il devait s'étendre sur la parcelle qui appartient à Paris Habitat. Mais durant l'instruction du dossier, il s'est révélé non-conforme au PLU. Le projet s'est rabattu sur la parcelle du 16 rue Armand Carrel. Par ailleurs, plusieurs recours ont ralenti la réalisation du projet. La promesse de vente est tombée, l'objet de la délibération est donc de reconclure avec le groupe Lotus.

M. DAGNAUD déclare être satisfait de l'issue positive et de l'aboutissement du projet, mais regrette à titre personnel que le gabarit de l'immeuble soit de haute stature (R+8) dans une rue déjà très construite. Les débat et échanges ont été nourris sur cette notion de hauteur. Ce léger regret n'enlève rien au soutien de la Mairie à l'égard de ce projet bienvenu.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

M. Roger MADEC et M. Mahor CHICHE, co-rapporteurs :

7. 2023 DVD 42 6-8 Place de la Bataille Stalingrad 19è - Signature avenant à la convention d'occupation du domaine public routier par une emprise à usage de terrasse avec la sas la Belle Rotonde

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, LERT, Mme KERBOUA, M. MADEC

M. LERT prend la parole à la place de Mme TIMSIT, retenue loin de Paris, car elle souhaitait intervenir sur ce sujet récurrent dans ce Conseil. Sous l'ancien mandat, la Mairie avait déjà connu des péripéties et différentes occupations. Il y a quelques années, l'actuel gestionnaire a déjà effectué un démontage sauvage du mobilier urbain pour installer la terrasse de la Belle Rotonde. La redevance était déjà à l'époque sous-dimensionnée, un niveau déjà mentionné au Conseil par le groupe écologiste. Un nouveau démontage en hâte de l'occupant s'est produit récemment, car, au fil des années, la Belle Rotonde a privatisé la place Stalingrad au-delà des espaces attribués, notamment par des éléments mobiles.

La place Stalingrad reste l'espace public, il s'agit de rappeler le règlement qui s'applique à l'occupant. L'ouverture sur le quartier, nécessaire à la place de Stalingrad, n'a jamais été au cœur des activités du gestionnaire. Malgré les demandes qui lui ont été adressées d'ouvrir son établissement sur le quartier, l'ouverture n'a pas été réalisée.

Le groupe écologiste s'interroge sur la faiblesse de la redevance demandée dans la délibération. Elle paraît peu équitable par rapport aux autres établissements installés dans le quartier et au comportement du gestionnaire. Pour ces raisons, le groupe écologiste s'abstiendra sur la délibération.

Mme KERBOUA prend la parole pour le groupe Changer Paris. Cette délibération propose de renouveler le contrat avec l'établissement La Belle Rotonde. Le périmètre géographique de la nouvelle convention tient compte des installations déjà présentes, comme la serre pour une surface de 1 375 mètres carrés, contre 1 820 mètres carrés actuellement, soit une baisse de 25% de la surface. Les deux servitudes latérales sont également supprimées. La durée de la convention est fixée à 3 ans et demi. La Ville de Paris percevra une redevance fixe annuelle de 40 000 euros, à laquelle s'ajoutera une redevance variable, égale à 0,75% du chiffre d'affaires HT. Comme l'a indiqué le collègue du groupe écologiste, le montant de la redevance est assez faible, au regard de la surface utilisée. L'occupant devra utiliser du mobilier et du matériel cohérents avec les installations autorisées par le permis de construire initial, ou avec le caractère historique du site. Tout achat ou renouvellement de mobilier devra faire l'objet d'une proposition à la Ville de Paris pour approbation.
Les nuisances et illégalités de cette emprise, ainsi que les irrégularités et atermoiements dont a fait preuve la Mairie méritent notre attention. Le groupe Changer Paris avait déposé un vœu sur ce point en mars dernier. Le sujet est très polémique et les habitants ont fait part à maintes occasions de l'état de la terrasse, du manque d'entretien, la qualité du mobilier, etc... Un vote contre pourrait se justifier, mais le groupe Changer Paris espère que la gestion future sera constructive, et s'abstiendra.

M. MADEC répond aux interventions et rappelle que, dans un passé proche, la Rotonde était totalement fermée, sous-occupée par la Commission du Vieux Paris. Son ouverture fut décidée pour la transformer en équipement à caractère commercial et tenter d'animer la place de Stalingrad. Le concessionnaire actuel n'est pas le premier occupant. En effet, la Ville a consenti la concession à une foncière, reprise par Gecina. Il est vrai que le gestionnaire actuel a pris des libertés par rapport aux autorisations qui lui avaient été accordées, débordant sur l'espace octroyé. Le lieu nécessite une attention particulière, étant l'un des rares monuments historiques du 19e arrondissement. Grâce à la pugnacité du Maire du 19e, mobilisé pendant 2 ans, la situation s'est améliorée, avec une réduction de l'emprise de moins 25%. Certes, la redevance pourrait être plus élevée, cependant elle est établie dans la nouvelle convention à 40 000 euros (contre 29 000 euros précédemment), à laquelle s'ajoute une part variable de 0,75% du chiffre d'affaires. Selon les services, la Ville de Paris peut espérer 40 000 euros annuels de chiffre d'affaires généré par la terrasse. Parallèlement, la Ville a un droit de regard sur le futur mobilier et sera drastique sur le choix des éléments. Le gestionnaire s'est ainsi engagé à hauteur de 115 000 euros pour acheter du mobilier et entretenir l'espace durant les 3 ans et demi de la convention.

Le but n'est pas de supprimer la terrasse, qui apporte un bénéfice à la place, mais de la ramener à une exploitation conforme au lieu et au prochain réaménagement de la place de Stalingrad. Le dégagement des deux allées latérales permettra de planter des arbres.

Le Conseil est invité à voter pour la délibération, et peut compter sur la vigilance du Maire, fortement mobilisé sur l'avenir de la place de Stalingrad.

M. DAGNAUD ajoute en conclusion que ce projet de réaménagement a été présenté lors d'une réunion publique, qui a rencontré un gros succès. La réduction de l'emprise de la terrasse de la Belle Rotonde est l'une des conditions pour végétaliser la place de Stalingrad, comme prévu. Cette nouvelle convention d'occupation du domaine public s'inscrit donc dans cette perspective et dynamique. Il faut préciser que l'emplacement ne peut être comparé au droit de terrasse classique, les modalités sont différentes. Toutefois, l'idée d'équité dans les modalités de calcul de la redevance figurait parmi les exigences portées par la Mairie du 19e. Cette notion d'équité

est bien inscrite, les modalités de calcul pour cet établissement sont identiques à celles des établissements voisins.

La nouvelle convention stipule donc une réduction de l'emprise, une réduction de la durée d'exploitation et l'augmentation de la redevance. En outre, la Mairie restera attentive à la qualité du mobilier urbain, avec un droit de regard. Les objectifs fixés semblent remplis.

Si le moment est venu de remettre cette terrasse dans son juste périmètre, néanmoins il ne faut pas oublier l'histoire récente de la place de Stalingrad, qui était l'épicentre du trafic de crack à Paris. Les exploitants, les équipes, salariés, serveurs ou cuisiniers de la Belle Rotonde devaient traverser la place à 2h00 ou 3h00 du matin, après leur service. À cette époque, pas si lointaine, le quartier était bien content que l'équipe de la Rotonde tienne le terrain et évite les dispersions. Le moment est venu de tourner la page, de réguler la surface de cette terrasse, sans être injuste envers le personnel de cet établissement qui a connu des soirs compliqués.

Avis favorable est donné à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 23 (PEC, Génération.s, LREM) dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 18 (EELV, PC, LR) dont 3 pouvoirs

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

[Sortie de M. Dagnaud]

8. D192023021 Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 19ème arrondissement de l'exercice 2022.
Élue ayant pris part au débat : Mme JEMNI

M. DAGNAUD rappelle que le règlement du Conseil municipal demande au Maire de sortir lors de la présentation du compte administratif. Cette année, il est doublé du compte de gestion, une innovation qui s'inscrit dans la démarche de certification des comptes, voulue par la Ville de Paris. La différence ne porte pas sur les chiffres (identiques), mais sur la responsabilité engagée derrière ces deux documents. Ce compte est une émanation du comptable public (DR FIP) et porte donc sur les mêmes données. Les deux documents sont présentés par Mme JEMNI, la première adjointe.

Mme JEMNI présente le compte administratif, dont les chiffres sont similaires au compte de gestion. Le compte administratif retrace les recettes et dépenses réalisées par la Mairie du 19e arrondissement sur l'exercice 2022. Les crédits ouverts correspondent au maximum de dépenses votées par dotation (au nombre de trois). Dans cette enveloppe de crédits, sont établies les dépenses mandatées, soit la comptabilisation des paiements de l'année. Les crédits à reporter sont la différence entre les crédits ouverts et les dépenses mandatées. Ces reports concernent les États spéciaux d'arrondissement. Un volume équivalent sera donc inscrit à minima, lors du prochain vote du budget supplémentaire 2023 (qui aura lieu normalement au prochain Conseil du 19e).

L'annexe soumise au vote présente le compte administratif par grand type d'équipements : les écoles, les crèches, les gymnases et espaces verts. Ce compte administratif est détaillé en chiffres :

- les crédits ouverts ont été arrêtés à 20 910 701,53 euros, en raison des reports de 2021 basculés sur cet exercice, et des ajustements au budget supplémentaire 2022.

- le taux d'engagement global (les commandes passées) s'établit à 88%.
- le taux d'exécution global (les dépenses payées) s'établit à 84%, avec des reports de 3 340 380,16 euros. Ces reports sont constitués à 78% de dépenses engagées en 2022, non réglées sur l'exercice mais réglées prochainement.

Au global, l'année 2022 affiche un taux satisfaisant d'exécution des crédits. Les dépenses d'animation locale ont été portées par la fin des restrictions COVID. En comptant les transferts opérés de la Ville de Paris, notamment l'opération « Paris Plage » pour un montant de 120 000 euros, le taux d'exécution serait de 97%. Concernant la dotation d'investissement, le taux d'exécution relève d'opérations de réhabilitation dans différents équipements de proximité (de la DJS, DASCO ou DEVE). Afin de parfaire davantage ce taux d'exécution, les services en Mairie sont pleinement engagés dans le suivi des dépenses, l'exécution des crédits avant la clôture budgétaire.

La direction générale des services de la Mairie est particulièrement remerciée pour son travail (Edmond LECA et Arnaud JANVRIN).

Les élus du conseil sont invités à voter ces deux délibérations.

Avis favorable est donné à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 (PEC, EELV, PC, Génération.s, LREM) dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 5 (LR) dont 1 pouvoir

9. D192023022 Adoption du compte administratif de l'Etat Spécial du 19ème arrondissement pour l'exercice 2022.
Élue ayant pris part au débat : Mme JEMNI

Avis favorable est donné à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 (PEC, EELV, PC, Génération.s, LREM) dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 5 (LR) dont 1 pouvoir

Mme Gwenaëlle AUSTIN et M. Xavier GOLCZYK, co-rapporteurs :

[Entrée de M. Dagnaud]

10. 2023 DSOL 33 Subventions (16 900 euros) à onze associations pour leurs actions de soutien aux seniors des quartiers Politique de la Ville parisiens.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme AUSTIN

Mme AUSTIN présente la délibération, l'occasion de mettre en lumière à chaque séance du Conseil le travail formidable réalisé par des partenaires sur le territoire auprès des publics précaires. Cette délibération concerne donc trois associations du 19e et résonne avec un vœu qui sera présenté à la fin du Conseil, déposé par l'exécutif. Elle s'inscrit dans le « Plan seniors 2022-2026 », notamment l'axe 2 visant à accompagner les fragilités et renforcer la protection des seniors vulnérables.

La Mairie du 19e connaît l'association Arsmedia, qui organise des visites et rencontre un grand succès. Sa fondatrice, Murielle Salin, historienne de l'art, est saluée. Elle permet ainsi un accès à la culture pour tous. Le projet « Art en partage », spécifiquement conçu pour les seniors des quartiers Algérie-Cambrai-Michelet, a pour objectif de visiter des sites historiques, des musées et galeries. Mme Sallin a ainsi fait part du grand succès de ces visites, avec de nombreux inscrits pour les prochaines visites.

Le deuxième projet est intitulé le « Gang des pelotes ». Il s'agit d'un groupe de seniors du quartier Danube-Solidarité qui se réunit au Danube Palace pour tricoter ensemble et développer ses atouts créatifs. L'objectif est de rompre l'isolement et de tisser des liens, qui sont fondamentaux pour le bien-être des seniors.

Enfin, le troisième projet est « *DanceKeat Olympics* » de la compagnie KeatBeck, qui organise des événements intergénérationnels auprès de différentes écoles du 19e. Ce projet permettra à une quinzaine de seniors de participer à une performance chorégraphique, filmée, autour de différents sports olympiques. Des ateliers sont prévus, ainsi que la vidéo. L'objectif est de favoriser une redécouverte du corps humain, et de se retrouver au fil des semaines autour d'un projet co-construit.

Les élus du Conseil sont invités à voter pour cette délibération, apportant ainsi des subventions à ces beaux projets.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

M. Mahor CHICHE, rapporteur :

11. 2023 DAC 256 Subventions (46.800 euros) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, CHICHE

M. CHICHE intervient sur ces délibérations, afin de saluer le travail de ces associations. En effet, le 19e célèbre actuellement le Mois des mémoires, durant lequel se déroulent de nombreuses initiatives qui créent du lien intergénérationnel, à travers des conférences, débats ou des projections. À cette occasion, il faut honorer le rôle des associations d'anciens combattants. Riche de son histoire, le 19e bénéficie de 9 associations, réunies dans un Comité d'entente qui travaille avec la Maison du Combattant, de la Vie associative et Citoyenne. Deux parcours mémoire ont été organisés cette année pour les élèves de 3e, qui se sont tenus ce jour même en présence des anciens. Pour la première fois, il s'est déroulé un parcours mémoire intergénérationnel, avec le parrainage du rectorat de Paris, à destination des élèves de CM2. Le travail de ces associations mémorielles, présentes au quotidien, est à saluer. Les intervenants dans les établissements scolaires répondent avec pertinence aux questions des plus jeunes, qui sont travaillées en amont avec les enseignants.

Les deux subventions proposées s'élèvent à 1 000 euros pour la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) et les anciens de la résistance.

Il faut insister sur une particularité du 19e à Paris, ces 9 associations travaillent de concert avec le Comité d'entente. Au-delà des opinions politiques ou historiques qui ont conduit à la création

de ces associations, la force du 19e arrondissement est d'être capable de les rassembler autour de l'idée commune de transmission. Cette vocation à transmettre les différentes mémoires du 19e aux plus jeunes doit se partager, devenir collective. À cet égard, Mme MERZI et les équipes scolaires, pédagogiques du 19e sont remerciées pour leur participation, leur confiance envers les initiatives de la municipalité concourant à la citoyenneté. Cet élan est un beau gage pour les générations futures.

M. DAGNAUD partage les remerciements et la reconnaissance de M. CHICHE envers les associations, et salue le travail de son adjoint pour le portage de ce magnifique Mois des mémoires, riche en événements. Cet après-midi, la Mairie a accueilli des élèves de 3e des collèges Brassens, Méliès, Lucien-de-Hirsch et Georges-Rouault, qui ont pu partager avec les bénévoles seniors un beau moment pédagogique avec les équipes enseignantes. C'était une rare occasion de réunir et de faire travailler ensemble des élèves de 3e de différents collèges du 19e, qui ne se connaissaient pas. Ce mélange de jeunes à l'image de l'arrondissement a contribué à la réussite de ce bel événement.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

12. 2023 DAC 492 Subventions (13.950 euros) à onze associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, CHICHE

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

[Sortie de M. Serfati]

13. 2023 DU 73 Dénomination allée Rose Dieng-Kuntz (19e).
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, CHICHE

M. CHICHE présente ce projet de dénomination, dans le cadre du réaménagement de l'Ilot Fertile. En effet, une nouvelle voie est identifiée sur le triangle Éole Évangile, et EU 19 créée. Ce site accueillera une résidence étudiante, un incubateur et lieu d'innovation, dans ce quartier de Rosa Parks, pont de Flandres, rue d'Aubervilliers. Le projet prévoit le réaménagement du parc carbone. Cette voie méritait donc de choisir le nom d'une personnalité dont l'écho pouvait résonner dans ce quartier. Le choix s'est porté collectivement vers Rose Dieng-Kuntz (épouse Kuntz), née à Dakar, puis élève au lycée Fénelon à Paris. Elle fut la première femme africaine à intégrer l'école Polytechnique, le cénacle de sciences, quand certains hommes d'État ont pu considérer que l'Afrique n'était pas entrée dans l'histoire. Son parcours exemplaire insuffle des espoirs. Après ses études brillantes, elle se spécialisa dans le domaine informatique, doctorante à l'université Paris Sud. Elle fut ainsi la deuxième femme en France à devenir directrice d'une équipe de recherche, et co-auteure d'un logiciel spécialisé. Au fil des années, bien avant la tendance, elle devint experte, pionnière de l'Intelligence Artificielle. Durant son parcours, elle a reçu de nombreux prix, dont le prix Irène Joliot-Curie en 2005, et fut nommée Chevalier de la Légion d'honneur. Malheureusement, elle est décédée jeune, à 56 ans, en 2008.

Par rapport aux identités plurielles du 19e, au lien qu'elle incarne entre les deux continents, donner le nom de Rose Dieng-Kuntz à cette allée de l'Ilot-Fertile représente un symbole important.

M. DAGNAUD confirme ce choix d'évidence, d'apposer le nom d'une femme pionnière dans un quartier pionnier. Désormais, son magnifique parcours est reconnu.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

M. Xavier GOLCZYK et M. François BÉCHIEAU, co-rapporteurs :

14. 2023 DDCT 57 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement et budget participatif pour 1 330 205 euros)
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BÉCHIEAU

M. BÉCHIEAU prend la parole pour saluer la dynamique de la régie de quartier. Cette association phare du quartier Curial a fêté ses 20 ans récemment, un anniversaire auquel a participé la Mairie. Cette subvention d'investissement d'un montant de 5 000 euros permettra de développer trois projets et de renforcer la bricothèque, un dispositif de prêt d'outils aux habitants du quartier, par l'achat d'outils de réparation de bicyclettes. La subvention permettra également l'achat de deux barnums supplémentaires pour les associations locales, et de compléter les attaches des expositions de photos et peintures. En effet, ces expositions régulières mettent en valeur les artistes locaux, qui bénéficient d'un lieu pour montrer leur travail aux habitants. Cette délibération est très satisfaisante et M. Béchieau invite à voter en sa faveur invite à voter en sa faveur.

M. DAGNAUD ajoute que ce soutien est bienvenu pour cette régie de quartier du 19e, qui fut la première. Elle a fêté ses 20 ans, en compagnie de nombreux élus de la Mairie.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

M. Xavier GOLCZYK et Mme Sandrine FERAY, co-rapporteurs :

15. 2023 DDCT 69 Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123 900 euros) à 29 associations
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FERAY

Mme FERAY souhaite profiter de cette délibération pour rappeler l'attachement des élus écologistes à l'accès pour tous et toutes à une alimentation de qualité, saine et durable. En effet, les impacts sur la santé n'ont plus à être démontrés ; les enjeux autour de l'alimentation, liés à la transition écologique, sont cruciaux dans ce contexte d'inflation et de réchauffement climatique. Les initiatives de sensibilisation à la transition écologique, tels l'antigaspi, le

recyclage, la sortie du plastique, l'aide alimentaire, sont primordiales dans les arrondissements et quartiers populaires.

La délibération propose une subvention de 123 000 euros pour 29 associations et 33 projets, qui s'inscrivent dans la stratégie de Paris pour une alimentation saine et responsable, dans le cadre du plan d'alimentation durable.

Dans le 19e, 2 associations sont concernées par cette subvention, pour un total de 10 500 euros. Il s'agit en premier de l'association Silhouette, et de reconduire leur action « Parcours cinéma et environnement », qui a pour objectif d'animer une plateforme de sensibilisation à la transition écologique, avec des vidéos réalisées par de jeunes adultes éloignés de l'emploi, habitants de quartiers politique de la Ville du 19e. À l'issue du projet, une projection du court-métrage aura lieu pour les habitants du quartier Danube-Solidarité, afin de renforcer le lien social.

La deuxième association concernée, D2L, souhaite mener de nouveaux projets dans leur tiers-lieu Éternel Solidaire, notamment un événement festif mensuel, sous la forme d'un thé dansant pour les seniors isolés, avec un repas à prix accessible. Par ailleurs, l'association travaille sur des activités pédagogiques en lien avec les écoles de quartier, pour sensibiliser les enfants à la culture et la récolte de légumes, la transformation des aliments et la gestion des déchets. D2L propose aussi une offre de restauration pour le déjeuner à des prix très accessibles. Leur approvisionnement s'effectue en circuits courts ou locaux, composé de produits bios et durables, sans emballage. L'association s'engage contre le gaspillage alimentaire, et pour une alternative végétarienne quotidienne. La délibération prévoit de leur donner une subvention d'un montant de 6 500 euros. Ces exemples montrent le lien naturel entre la transition écologique, l'alimentation durable et la solidarité, qui concernent toute la population. En effet, la délibération s'adresse aux seniors, aux jeunes adultes, aux familles. Les projets sont fédérateurs et créent du lien social, dont les quartiers ont fortement besoin.

Il s'agit là d'un pilier de l'égalité entre les quartiers. Les thèmes défendus dans cette délibération tiennent à cœur au groupe écologiste. Les élus sont invités à voter en faveur d'une alimentation saine et durable pour toutes et toutes.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

M. Andréas PILARTZ, rapporteur :

16. 2023 DVD 13 Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, LAMBEY, PILARTZ

M. LAMBEY intervient pour le groupe Changer Paris. L'exécutif justifie cette délibération par le contrôle que garantirait le système LAPI et qui permettrait de remplir les objectifs de politique de déplacements de la municipalité. Celle-ci cherche à favoriser une large rotation des véhicules pour une disponibilité de l'espace public, et assurer un recouvrement des recettes publiques liées à la redevance de stationnement. Les Parisiennes et Parisiens contestent la fiabilité de ce dispositif LAPI. Depuis l'instauration du mécanisme de contrôle, le taux de recours a explosé, atteignant 61%. Pour rappel, ce taux était à 3,5% en 2018.

Le groupe Changer Paris soutient les concitoyens dans leur contestation. Ce dispositif se révèle fortement dysfonctionnel, entre l'explosion de demandes de tickets X (incompris), la verbalisation

indue des taxis, l'explosion des tarifs de stationnement ou l'instauration du stationnement payant pour les deux roues. Les conducteurs, de deux et quatre roues, sont à bout, et se sentent stigmatisés. L'exécutif parisien n'a pas la volonté de favoriser une large rotation des véhicules, mais plutôt d'interdire les véhicules dans Paris. Il a prévu de supprimer la moitié des places de stationnement avant la fin du mandat, soit 60 000 places sur les 120 000 existantes. Le groupe Changer Paris s'oppose à cette politique de stigmatisation des conducteurs des véhicules. Toutefois, l'objet de la délibération portant sur l'intégration pratique de l'exceptionnalité à l'article 23 du RGPD, le groupe s'abstiendra seulement sur ce vote.

M. PILARTZ, rapporteur, répond et confirme que le dispositif LAPI reste imparfait. La délibération porte sur un point juridique et non sur l'application des collectes des données. Dans la perspective de l'amélioration de LAPI et de la résolution de ses problèmes, la délibération propose d'autoriser la collecte de ces informations. Il n'est pas possible actuellement de contrôler la masse des véhicules dans Paris. Un système mécanique est nécessaire, ou alors il faut augmenter le nombre d'agents, ce qui n'est pas à l'ordre du jour. Il s'agit du moyen mécanique qui a été retenu. À titre personnel, l'élu écologiste a des problèmes avec l'application LAPI, mais pas avec la procédure.

Le groupe Changer Paris est tout de même invité à voter.

M. DAGNAUD conclut qu'il s'agit en effet d'une délibération technique, afin d'appliquer à Paris une disposition juridique prévue par la loi, pour les collectivités ayant développé un dispositif de vérification du stationnement payant.

Avis favorable est donné à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 (PEC, EELV, Génération.s, LREM) dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 9 (LR, PC) dont 2 pouvoirs

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

17. 2023 DAC 74 Subvention de fonctionnement (11.253.200 euros) et avenant à la convention avec l'établissement public Cité de la Musique - Philharmonie de Paris (19e).
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA

Mme TOUBIANA prend la parole. Après avoir connu une situation budgétaire très contrainte en 2021 et 2022, le soutien de la Ville de Paris à la Philharmonie, établissement public national, opérateur de l'État, retrouvera son niveau de 2020. Dans un contexte difficile pour l'établissement, cette nouvelle est bienvenue. Le groupe Changer Paris votera pour cette délibération.

M. DAGNAUD salue le magnifique travail de la Philharmonie, sous l'égide du nouveau directeur Olivier Mantei. Au-delà de la programmation de grande qualité, un important travail éducatif et social est mené. Ce fondement du projet de la Philharmonie de Paris bénéficie en priorité aux enfants des quartiers populaires de Paris et de la région parisienne. Cette dimension doit être gardée à l'esprit.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstention : 0

[Sortie de M. Krief]

M. Éric THÉBAULT et M. Andréas PILARTZ, co-rapporteurs :

18. 2023 DAE 19 Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraichissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 €)
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, LERT

M. LERT présente la délibération, pour évoquer les avancées et le déploiement du Plan fontaines à Paris. Le 19e est concerné avec deux implantations de fontaines prévues aux abords du parc de la Villette, une zone d'attractivité touristique qui bénéficie de subventions particulières pour l'implantation de fontaines. Il s'agit de nouvelles fontaines, à la fois rafraîchissantes et potables, avec une fonction de brumisation. La Mairie du 19e a inauguré l'implantation d'une même fontaine, place de Stalingrad. Leur extension dans l'arrondissement, à Paris, est souhaitée, car ces fontaines participent à la stratégie de rafraîchissement. Les futures fontaines seront installées avant la fin 2023 aux angles des quais de Metz/de Loire et quai de Gironde/avenue Corentin Cariou. Par ailleurs, les fontaines Wallace connaissent une discrète transformation, avec l'ajout d'un dispositif de brumisation (appelé « Wallace 2 en 1 »). La Mairie du 19e a inauguré la fontaine du 106 rue de Meaux, et a prévu d'autres fontaines Wallace de ce type sur le territoire. Les quartiers minéraux, où les habitants restent souvent pendant les congés et vacances, ont besoin de disposer d'espaces de rafraîchissement et points d'eau. Cette délibération permet de saluer les avancées du plan et de la stratégie de rafraîchissement dans le 19e.

M. DAGNAUD remercie M. LERT de porter cette stratégie au niveau parisien, et d'en faire bénéficier le 19e.

Avis favorable est donné à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 11 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 11 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :
- Nombre d'abstention : 0
- NPPV : 1 (M. LERT)

M. François DAGNAUD propose ensuite au Conseil d'adopter dans un vote unique les autres projets de délibérations soumis pour avis et qui n'ont pas fait l'objet de demandes d'interventions. Ces projets sont adoptés à l'unanimité des votant.e.s.
Mme FERAY n'a pas participé au vote de la délibération 2023 DFPE 69.

VOEUX

19. V192023025 Vœu de l'exécutif présenté par Gwenaëlle Austin relatif à la place des seniors dans l'arrondissement et porté au nom du Conseil des anciens. Le senior, un citoyen à part entière
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme AUSTIN, Mme KERBOUA

Mme AUSTIN présente le vœu déposé par l'exécutif. L'élue communiste se réjouit de porter la parole du Conseil des anciens, qui est l'instance participative regroupant tous les anciens du 19e arrondissement. Le Conseil des anciens existe depuis plus de 25 ans et se réunit plusieurs fois par an pour travailler sur des sujets variés, comme la mise à jour du guide seniors, l'organisation de promenades intergénérationnelles, de dictées géantes, etc. À cette occasion, il est vivement recommandé de lire leur revue *En avant le conseil*.

Au début de l'année 2023, les membres du Conseil des anciens ont décidé d'étudier la place accordée aux « vieux et vieilles dans la cité » (au sens premier). L'adjectif ne doit plus être tabou dans la société. Ainsi, le vœu souhaite combattre l'inégalité que rencontrent les vieux et vieilles, les aînés. Or, la société vieillit, mais ne semble pas vouloir regarder, ni écouter ses anciens. Personne ne souhaite en réalité savoir. Les anciens tendent à être trop souvent relégués aux portes de la citoyenneté. La vie citadine leur semble assez inadaptée, ils s'y sentent vulnérables, et beaucoup se retranchent en silence. L'âgisme fait des ravages, avec un lot de préjugés et de stéréotypes négatifs. Cette exclusion peut revêtir plusieurs formes. Certaines personnes âgées peuvent se sentir exclues d'activités ou d'interactions sociales. L'accès à certains services, tels les transports en commun, est parfois difficile, ce sentiment d'obstacle devient un vecteur d'exclusion. Si de nombreuses initiatives cherchent à promouvoir l'inclusion des seniors, notamment à Paris et le 19e, il reste du travail. Cette mission n'est pas terminée.

Par conséquent, le Conseil des anciens a livré quelques idées, qui sont relayées ici :

- Imaginer des campagnes de sensibilisation et des dispositifs de lutte contre les stéréotypes liés à l'âge, sur le modèle de celle des Petits Frères des Pauvres. Avec l'aide d'une école de stylisme, un défilé incroyable a été organisé dans les salons de l'Hôtel de Ville. Le Conseil des anciens est prêt pour un même défilé dans les rues du 19e.
- Les seniors du 19e sont très investis dans les associations (les bénévoles de l'EPS etc.) : https://mairie19.paris.fr/pages/liste-des-etablissements-et-services-a-destination-des-personnes-agees-et-les-associations-seniors-inclusives-du-19e-23937
  Il faut encourager davantage leur participation à différents domaines d'actions, aux enjeux importants. La société n'a pas assez de reconnaissance envers le travail que les seniors réalisent.
- Les échanges intergénérationnels sont des moyens puissants de briser les barrières entre les générations. Les initiatives favorisant les rencontres et collaborations entre les jeunes et les seniors fleurissent dans le 19e, malheureusement elles sont souvent méconnues, tels les ateliers au Rosa-Bonheur, les projets inter-gé avec les écoles ou la prochaine dictée intergénérationnelle. Ces actions renforcent les liens sociaux et l'inclusion, mais elles mériteraient d'être davantage connues
- Assurer un service équitable aux services de santé, aux transports, aux logements adaptés, aux loisirs et à l'éducation est crucial pour favoriser l'inclusion des seniors. La Ville de Paris œuvre, mais il reste aussi sur ce sujet du travail. Le Conseil des anciens est impatient de la mise en œuvre du Code de la rue, qui sera sans doute abordé au prochain Conseil de Paris. Ce Code de la rue devrait contribuer au bien-être de nombreux seniors
- Les services de soutien, qui permettent une certaine autonomie, de lutter contre l'isolement et d'améliorer la qualité de vie des seniors sont essentiels. La « *silver economy* » est en pleine expansion, avec pléthore d'offres de soin, de santé, d'aide à domicile ou d'hébergement intergénérationnel. Cependant, le Conseil des anciens émet une alerte sur l'encadrement nécessaire de ces entreprises, qui doivent être contrôlées.

Comme l'a demandé le Conseil des anciens, ce vœu rappelle de penser aussi aux seniors à chaque organisation d'événement festif, nouveau projet ou initiative.

M. DAGNAUD salue le beau travail mené par le Conseil des anciens, avec le soutien efficace de Mme AUSTIN. La Mairie du 19e a ainsi célébré le 25e anniversaire lors d'un beau moment à la salle des Fêtes, qui a permis de mesurer l'ampleur de travail réalisé et du travail restant. Mme AUSTIN a offert des pistes de réflexions enthousiasmantes.

Mme KERBOUA prend la parole pour l'explication de vote du groupe Changer Paris. Alors que l'espérance de vie augmente dans la société française, le défi du vieillissement est une priorité dans la vie des concitoyens. Cette révolution démographique a des répercussions dans tous les secteurs de la société, tant le profil des seniors a évolué. De nos jours, les aînés restent actifs le plus possible, décidés à choisir les conditions de leur fin de vie. Contrairement aux idées reçues,

20% des Français impliqués au sein d'une association ont 75 ans et plus. Ces derniers s'investissent aussi souvent pour aider leurs proches en situation de dépendance, selon l'excellente enquête du Club-Landoy. Ces populations, dites inactives, sont des bénévoles, et représentent une économie non-négligeable en termes de salaires et de charges sociales. Elles accueillent de plus en plus leurs proches en difficulté et pallient les carences du système. Les seniors s'engagent, donnent d'eux-mêmes et transmettent une expérience précieuse. Il est important de mieux les accompagner à toutes les étapes de leur vie, et de construire un monde dans lequel ils ont leur place.

Le coût financier du vieillissement est certes important, mais il est également source de richesses. La société doit changer son regard sur ses aînés, et développer les échanges intergénérationnels. Le souhait du Conseil des anciens, vis-à-vis de la cité, est totalement légitime. Le groupe Changer Paris votera pour ce vœu.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 11 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 11 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

20. V192023027 Vœu relatif à l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation à Paris pour un véritable pouvoir de vivres, déposé par les élu.es du groupe écologistes et citoyens du Conseil du 19e arrondissement

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MANTE, Mme TOUBIANA, M. BORTOT, Mme FILOCHE

M. MANTE présente le vœu déposé le groupe écologiste. À l'heure de la hausse alarmante des prix de l'alimentation, qui a atteint près de 16% en mai 2023 selon l'INSEE, il est urgent de créer les moyens d'une démocratie alimentaire. Il faut permettre une alimentation choisie, de qualité, en quantités suffisantes, accessible à la population, quels que soient ses revenus. Ainsi, la Sécurité sociale en matière de santé, qui garantit à minima un droit universel à la santé, peut servir de source d'inspiration. L'objectif est de se doter d'institutions garantissant un droit effectif à l'alimentation, sur le modèle de celles qui ont permis d'appliquer le droit à la santé depuis 1945. La démocratie alimentaire, appelée dans ce vœu, doit être éclairée à la lumière des enjeux de l'urgence climatique, et des liens entre alimentation entre alimentation et prévention de la santé. Il est reconnu qu'une alimentation saine contribue à prévenir les maladies, qui affectent les populations fragiles (obésité, diabète, etc.) plus enclines à consommer des produits transformés.

La proposition d'une Sécurité sociale de l'alimentation mérite d'être expérimentée à l'échelle locale pour tenter de répondre aux enjeux agricoles, alimentaires, de manière durable et structurelle. Sa mise en œuvre doit se réaliser par les citoyens et citoyennes, les acteurs et professionnels concernés. Si l'argument des bienfaits alimentaires sur la santé ne suffit pas à convaincre, il faut rappeler que l'alimentation compte à hauteur de 17% dans l'empreinte carbone du territoire parisien, et constitue le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre à Paris, après l'aviation.

L'actuelle procédure de révision du Plan climat 2024-2030 pousse à réfléchir à ces objectifs : être plus juste et resserrer les liens entre les enjeux économiques et sociaux.

Les élus écologistes proposent donc que la Mairie de Paris planifie en 2024 l'expérimentation, puis la généralisation, d'une politique de Sécurité sociale de l'alimentation, en priorité dans les quartiers prioritaires de la Ville et en lien avec les acteurs de l'ESS parisien. Par ailleurs, il faudra

veiller, lors de la sélection des foyers participants, à garantir une mixité sociale. Il s'agit que le 19e devienne un acteur majeur et le territoire d'expérimentation de cette politique.

Les élus du Conseil sont appelés à voter pour ce vœu.

Mme TOUBIANA livre l'explication de vote du groupe Changer Paris. Cette expérimentation ressemble beaucoup à un revenu universel. Les produits concernés ne sont pas indiqués, ni les structures. Le moyen de financement n'est à aucun moment expliqué dans le vœu, ni l'estimation du coût pour la collectivité. Pour toutes ces raisons, le groupe Changer Paris votera contre le vœu.

M. BORTOT remercie les élus écologistes d'avoir présenté ce vœu, car le groupe communiste est également attaché au principe de sécurité sociale. Ce régime de sécurité sociale pourrait être étendu à la question de l'alimentation. Le choix de l'alimentation relève d'un choix de société. Face au réchauffement climatique, il faut réfléchir collectivement à la façon de se nourrir et permettre la souveraineté alimentaire. Dans cette perspective, il est opportun de travailler sur la nouvelle branche de la sécurité sociale, basée sur ces trois principes fondateurs : l'universalité d'accès, les cotisations et le conventionnement d'un réseau. Face aux urgences sociales, écologiques et sanitaires, le revenu ne doit pas déterminer la capacité à se nourrir, mais la cotisation. Il s'agit d'un projet vertueux pour les citoyens consommateurs, et pour les producteurs qui pourront déployer une agriculture raisonnée et durable. La Sécurité sociale de l'alimentation représente un enjeu démocratique, avec une co-gestion des caisses locales afin de reprendre le pouvoir sur l'assiette.

Mme FILOCHE remercie également ses collègues de poser ce débat. Le format expérimental semble une bonne démarche pour s'atteler à ce sujet, car Paris maîtrise le lancement de dispositifs expérimentaux. Toutefois, une petite remarque est émise : il faut faire attention de ne pas mélanger l'aide alimentaire et la question de la sécurité sociale alimentaire, car les sujets et les angles sont différents. L'aide alimentaire s'adresse à des publics très ciblés et spécifiques. Pour rappel, l'aide alimentaire à Paris est très importante en termes de volume et de qualité. Ces deux critères sont pris en compte par l'exécutif parisien, afin d'améliorer les distributions (plats préparés ou à emporter). Les considérants du vœu ne sont pas très clairs sur ce mélange entre aide alimentaire et sécurité sociale de l'alimentation. Des propositions d'amendement seront émises pour clarifier le vœu.

M. DAGNAUD confirme que le débat mérite de s'ouvrir, et la réflexion d'être menée. L'avis de l'exécutif est favorable.

Le vœu est adopté à la majorité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 11 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 (PEC, EELV, PC, génération.s, LREM) dont 10 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (LR) dont 1 pouvoir
- Nombre d'abstention : 0

21. V192023028 Vœu pour l'étude de nouvelles rues aux enfants rue Archereau, déposé par les élu.es du groupe écologistes et citoyens du Conseil du 19e arrondissement
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes DEMBAK, JEMNI

Mme DEMBAK présente le vœu, qui s'inscrit dans le succès du dispositif « la rue aux écoles », sécurisant les abords et limitant la pollution. L'immense majorité des riverains apprécient ce dispositif qui récupère des espaces de vie et de respiration. Ce projet est porté depuis l'origine par les écologistes, qui se réjouissent de l'étude de 14 nouvelles « rues aux écoles ». Toutefois,

dans la liste adressée le 11 mai 2023, le groupe écologiste regrette que ne figure pas la rue Archereau, proposée depuis le début. La petite portion de 170 mètres entre la rue de Crimée et de l'Ourcq semble pourtant intéressante à étudier, car elle dessert deux écoles maternelles et un gymnase. Ainsi, elle pourrait servir d'entrée principale aux deux écoles élémentaires des 105 rue de l'Ourcq (s'agissant du même bâtiment). En effet, l'accès à ces écoles est rendu difficile en raison du trottoir étroit, qui provoque des débordements sur la chaussée. Convertir cette portion de la rue Archereau en « rue aux écoles » améliorerait grandement la circulation piétonne et la desserte scolaire. Ce serait là un signal positif à envoyer aux habitants de ce quartier très minéral. Il semble donc pertinent d'étudier cette hypothèse, afin d'améliorer la qualité de vie du quartier. Le groupe écologiste propose ce vœu afin de compléter la liste des « rues aux écoles », sans douter du soutien de l'exécutif, et d'ajouter la rue Archereau aux rues mises à l'étude.

Mme JEMNI répond brièvement, sans aucune polémique. Petite précision, le dispositif s'appelle désormais « rue aux enfants », car le concept est élargi à d'autres établissements (crèches, bibliothèques, gymnases). Avant toute transmission par le Maire du 19e d'une liste de 16 rues, la Mairie a reçu un message du cabinet de David BELLIARD le 13 avril, demandant aux services d'étudier des propositions et la faisabilité sur certaines rues, dont le tronçon de la rue Archereau entre la rue de Crimée et la rue de l'Ourcq, qui ouvrirait la rue aux écoles du 105 rue de l'Ourcq. La demande de l'Hôtel de Ville a été envoyée directement aux services de la Mairie du 19e ; le message répond donc aux souhaits du groupe écologiste.

La politique volontariste citée dans le vœu est déjà lancée, au regard des projets livrés par la Mairie. L'exécutif est encore plus ambitieux et a ciblé une vingtaine de rues du 19e. Il ne peut douter du message de David BELLIARD, qui exprime une volonté d'aménagement. En tant que première adjointe, en charge de l'espace public, accéder au vœu signifie douter de la parole et de l'engagement écrit de la Mairie de Paris. La majorité demande au groupe écologiste de retirer le vœu.

M. DAGNAUD confirme que la Mairie du 19e n'a aucune raison de se défier de la parole de David BELLIARD, qui réalise un excellent travail dans l'équipe municipale d'Anne HIDALGO. En raison des éléments factuels présentés par Mme JEMNI, le groupe écologiste est à nouveau invité à retirer son vœu, sans objet. Sinon, l'exécutif ne le votera pas. La rue Archereau est déjà dans la liste des rues soumises à expertise. La rédaction du vœu, même si ce n'est pas l'intention, laisse entendre que le groupe écologiste ne s'intéresse qu'à la rue Archereau quand une vingtaine de rues sont soumises à l'étude. Donc, il est inutile et contre-productif.

Mme DEMBAK dit ne pas avoir vu la rue Archereau dans la communication. Si l'engagement d'une étude est confirmé, alors l'élue écologiste n'a pas de problème à retirer son vœu.

M. DAGNAUD remercie Mme DEMBAK. Le vœu est retiré.

Le vœu est retiré

22. V192023024 Vœu amendé présenté par le Groupe Communiste et citoyen à la mairie du 19e relatif à la mise à disposition de logements étudiants du CROUS pour l'organisation des jeux olympiques de 2024

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BORTOT, Mme TOUBIANA, M. MANTE

M. BORTOT présente le vœu. Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques a décidé de faire appel au CROUS d'Île-de-France pour loger les bénévoles des J.O.P. L'idée n'est pas mauvaise sur le papier, car 30% du parc de logement est vacant durant l'été, et les besoins pour loger les bénévoles représentent 7% du parc. Pourtant, l'annonce a créé un grand émoi chez les étudiant.e.s, qui sont souvent dans des situations de précarité. La communication du CROUS laisse penser à une exclusion de la vie étudiante de la dynamique des J.O.P, qui sont une grande

fête populaire. Ce vœu présenté demande donc des précisions au CROUS et pose des garde-fous. Ainsi, aucun étudiant ne sera forcé de quitter son logement au profit de l'organisation des J.O.P. La mise à disposition des logements du CROUS doit se réaliser sur la base du volontariat, et les étudiants mettant à disposition leur logement doivent être exemptés du paiement du loyer. L'État doit assurer financièrement la location des chambres CROUS mises à disposition. Il s'agit de clarifier la situation des résidences étudiantes durant les JOP de Paris en 2024. Cet événement doit rester fédérateur, convivial, et inclure dans son élan les habitants et les étudiants.

Mme TOUBIANA indique que le groupe Changer Paris s'accorde sur le raisonnement et les conclusions de M. BORTOT, sauf sur le financement par l'État de la location des chambres du CROUS. Cette question financière relève du Comité d'organisation des JOP. Le groupe Changer Paris votera le vœu, si ce considérant est supprimé. C'est au Comité d'organisation des JOP de payer ces mises à dispositions de logement. En l'état, sans la suppression du considérant, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur le vœu.

M. MANTE exprime le soutien du groupe écologiste envers le vœu de ses collègues communistes. Les J.O.P sont une fête, qui doit être ouverte à tous et toutes, et ne pas servir d'excuse à des motifs moins avouables. Usage de la vidéo protection intelligente, scanner corporel à l'entrée des stades, ouverture des magasins le dimanche, la loi olympique qui accompagne les JOP prévoit des expérimentations et régressions pour tenter d'assurer un bon déroulement. La nouvelle est tombée ce matin de places payantes pour la cérémonie d'ouverture en bord de Seine, entre 90 et 2 700 euros. Les écologistes ont été seuls dans le passé à alerter sur les conséquences et s'en inquiéter. Il faut désormais assumer collectivement et gérer. Concernant le vœu, les étudiants ne peuvent en aucun cas être la variable d'ajustement de l'offre de nuitées, face à l'afflux massif de personnes qui se produira en Île-de-France. Le groupe écologiste soutient donc ce vœu et invite le Conseil à voter en sa faveur.

M. BORTOT accepte de modifier la formulation et de remplacer « État » par « Co-JO ». L'important est qu'un loyer soit versé durant les mois de juillet et août, pour ne pas déséquilibrer les comptes des résidences étudiantes.

M. DAGNAUD s'émerveille de la « magie » du Conseil d'arrondissement : le groupe Changer Paris et le groupe communiste sont capables de travailler ensemble.

Le vœu amendé en séance est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 11 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 11 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

23. V192023026 Vœu relatif à la pose d'une plaque à la mémoire des FTP et d'un panneau à la mémoire de l'attaque de la petite ceinture du 23 août 1944, déposé par le groupe Communiste et Citoyen

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme NAGET, MM. ARTIGUES, CHICHE

Mme NAGET présente le vœu, en citant Aimé Césaire : « *Un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir* ». En ce mois de mai des mémoires, ces mots résonnent fortement.

À l'occasion du 80ème anniversaire du Conseil national de la Résistance, le 27 mai, le vœu proposé a été co-élaboré avec l'ANACR (Association Nationale des Amis et Combattants de la Résistance), afin de continuer à diffuser l'esprit de la résistance dans l'arrondissement, dans les rues. Il s'agit de rendre hommage à ces hommes, ces femmes, ces héros qui se sont battus durant les heures les plus sombres, et ont eu le courage de s'engager et de combattre le nazisme. Leurs actions ont

permis d'accéder à la liberté. La Mairie du 19e mène un gros travail de mémoire depuis longtemps. Il faut saluer à cette occasion le livre de René Le Prévost et Robert Endewelt sur le 19e.

Ce vœu demande qu'un nouveau lieu soit marqué, la Poste en bas de la Mairie, qui fut le quartier général de la compagnie des Francs-tireurs et partisans (FTP) dès le début de l'insurrection pour la libération de Paris. C'est la raison pour laquelle le vœu demande l'apposition de cette plaque, pour rendre hommage à cette mémoire et la faire connaître à tous les habitants du 19e. Un autre lieu emblématique de l'histoire de la Résistance dans le 19e se situe à l'entrée des Buttes Chaumont, à l'angle des rues de Crimée et Manin. C'est à cet endroit que se produisit l'attaque de la petite ceinture le 23 août 1944, orchestrée par Madeleine Riffaud et ses camarades résistants. Un train de l'occupant nazi avait été détruit. Le travail mené autour de la personnalité exceptionnelle de Madeleine Riffaud a permis de poser une plaque à cet endroit. Cependant, le vœu demande qu'un panneau plus détaillé soit ajouté à cet endroit.

M. ARTIGUES prend la parole. Au moment où les derniers acteurs, victimes et témoins de la Deuxième Guerre mondiale, disparaissent, la pose de cette plaque est un événement important. Le groupe Ecologiste et Citoyen est extrêmement heureux de cette initiative. Cette plaque rappellera aux passants et habitants les combats qui se sont déroulés dans l'arrondissement. L'attaque du 23 août 1944 contribua à la libération de Paris. Il est fondamental que les habitants puissent voir les traces matérielles du lieu de ces affrontements. L'histoire ne se raconte pas seulement pas des images et des films, mais par les femmes, les hommes, les actions et les lieux. La pose de cette plaque s'inscrit dans une politique de transmission de la mémoire du 19e.

M. CHICHE remercie le groupe communiste d'avoir déposé ce vœu, remémorant un épisode historique de l'arrondissement. En effet, lors de la bataille de Paris, la libération de la Mairie du 19e est partie de la poste, QG des FTP, ainsi que l'attaque du train nazi de la petite ceinture provoquant l'arrestation de 80 soldats allemands. Ceux-ci furent arrêtés, et ne furent pas exécutés. Les élus et les citoyens sont invités à regarder des cartes postales et photos d'époque, car la poste préexistait. Cette partie du 19e a peu changé au fil des années. Le symbole est donc fort de rendre hommage, sur le fronton de la poste, par cette plaque, à un courage collectif, et non de rendre un hommage personnel à un acte héroïque. Il s'agit de rendre hommage à la compagnie de FPT et aux habitants qui se sont engagés.

Poser une plaque est un élément important d'information du public, car les passants s'arrêtent devant. En conclusion, un vœu est exprimé et devrait être exaucé. La fresque représentant l'attaque du train, réalisée par le graffeur Popof pour les Journées de la Libération, avait été dégradée, mais l'artiste compte la restaurer bientôt. Il faudra des solutions pour la pérenniser.

Pour approfondir l'histoire de la résistance dans le 19e, deux ouvrages de référence sont à citer : le livre René le Prévost et Robert Endewelt, bientôt republié avec le soutien de la Mairie du 19e, et la bande dessinée « *Madeleine résistante* » (sur Madeleine Riffaud), offerte aux élèves de 3e participant au parcours mémoire.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 11 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 11 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

24. V192023023 Vœu présenté par Kolia Bénié et le groupe Ensemble pour Paris (Indépendants & Progressistes) relatif à l'accueil de l'exposition « Portraits de France » à la Mairie du 19e arrondissement de Paris

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme BÉNIÉ

Mme BÉNIÉ, élue Renaissance, présente son vœu, déposé pour le groupe « Ensemble pour Paris ».

L'histoire de France a longtemps oublié certaines figures d'horizons divers et lointains. L'exposition itinérante « Portraits de France », conçue par le Museum d'Histoire naturelle et présentée dans sa version originale au Musée de l'Homme à Paris (de décembre 2021 à février 2022) propose une nouvelle approche. Il s'agit d'une chronique de l'histoire de France plus ouverte aux mondes de l'Outre-Mer et ceux issus de l'immigration, à partir du recueil de 318 noms. Le travail de recensement, voulu par le Président de la République, qui a été remis en mars 2021 à la ministre déléguée de la Ville, a pour objectif de mettre en lumière les parcours de vie exceptionnels d'hommes et de femmes, venus d'ailleurs et acteurs décisifs du grand récit national depuis 230 années.

Entre la découverte d'itinéraires singuliers et une stimulation intellectuelle, l'exposition traverse douze grandes périodes, de la Révolution française à la Belle Époque, de la Grande Guerre aux Années folles, de la Seconde Guerre mondiale à la fin de l'empire colonial, de la France black-blanc-beur aux défis du XXIe siècle. Le public est ainsi invité à cheminer le long d'une grande frise chronologique, ponctuée de biographies, renseignée et illustrée, et de précisions sur les époques traversées. Les décennies sont illustrées avec des photographies, des affiches, des documents d'époque, œuvres d'art et archives. Les hommes et femmes mis en lumière sont venus des quatre coins du monde, sont nés français, ont été naturalisés français et se sont engagés pour la France. Tous ces récits et histoires de citoyens contribuent à construire l'histoire culturelle, politique, artistique, sportive, militaire, syndicale ou savante. Toutes les régions de France sont représentées, ainsi que des dizaines de pays d'origine dans le monde, à travers les biographies. L'exposition se décline en deux formats et peut s'accompagner d'un dossier pédagogique, d'une brochure à destination des publics scolaires.

Ce vœu souhaite inscrire l'action municipale sous le signe de l'ambition que tous et toutes, au-delà des différentes origines et couleurs de peau, puissent se reconnaître dans le visage de ceux qui ont fait la France.

Les élus du Conseil sont invités à voter pour ce vœu.

M. DAGNAUD remercie Mme BÉNIÉ de cette proposition, et confirme le soutien des deux adjoints concernés (M. THEBAULT et MME GAUTREAU, absents au Conseil) à l'égard de ce projet. L'exécutif vote en faveur de ce vœu.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 11 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 11 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 21h50

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19e arrondissement
Camille NAGET	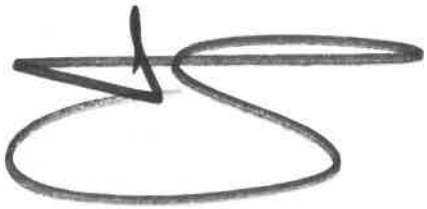 François DAGNAUD